Institutions

La représentation proportionnelle doit s’appliquer à toutes les élections, y compris celle des sénateurs.
Le système accorde trop de pouvoirs au Président élu.
Un régime présidentiel avec un nombre limité de ministres.

Économie, Intérieur, Affaires étrangères, Justice, Santé, Ecologie…
Suppression du droit de dissolution de l’Assemblée Nationale par le Président de la République.
Le Président de la République tire sa légitimité du suffrage universel, tandis que l’Assemblée Nationale représente la légitimité collective du suffrage universel. Par conséquent, il n’y a aucune raison de lui accorder le droit de dissolution.

Supprimer les lois adoptées sans l’aval du Parlement.
Suppression de la Cour de justice de la République (CJR).
Soumettre les membres du gouvernement à la justice, comme tous les Français.
Toutes les nominations, y compris celles des ministres, avec l’approbation du parlement.
Évitez les nominations qui divisent pour favoriser l’efficacité.
Permettre à la Cour des comptes de sanctionner les manquements constatés.

L’argent public mérite une grande vigilance.
Les lanceurs d’alerte doivent bénéficier d’une protection juridique et financière.
Ce sont les véritables défenseurs des plus démunis, ils méritent cette double protection.
Nos finances publiques et notre démocratie en dépendent.